

RFI et RSF en "colère" après la condamnation d'un journaliste burundais

Reporters sans frontières, 21 juin 2012
 "Colère" de RFI et Reporters sans frontières après la condamnation à perpétuité de Hassan Ruvakuri
 Radio France Internationale (RFI) et Reporters sans frontières expriment leur colère au lendemain de la condamnation à perpétuité prononcée par le président du tribunal de Cankuzo (Est), le 20 juin 2012, à l'encontre de Hassan Ruvakuri. Le journaliste de Bonesha FM et correspondant du service en swahili de RFI a été reconnu coupable "d'actes de terrorisme". Son avocat va faire appel. Reporters sans frontières et RFI ont appris la nouvelle à Bujumbura, où elles achevaient une mission de quatre jours consacrée à ce dossier.

"Hassan Ruvakuri n'a pas eu droit à un procès équitable. Juges incompetents et partiaux, mépris des droits de la défense, condamnation à perpétuité par avance sur la base d'arguments fallacieux : tout indique qu'il s'agit d'un compte de nature politique. Cette décision est autant plus incompréhensible qu'un projet de loi pénalisant la presse est actuellement en discussion au Burundi. Les autorités envoient donc un journaliste en prison alors qu'une loi destinée à protéger contre l'incarcération est sur le point d'être adoptée par RFI et Reporters sans frontières." Alors que le Burundi apprête à célébrer le cinquantenaire de son indépendance, le 1er juillet, la fête tant annoncée par les autorités est ores et déjà gâchée. Le combat pour la défense de Hassan Ruvakuri ne fait que commencer. Son avocat et les médias burundais, dont nous saluons la forte mobilisation, peuvent compter sur notre soutien renouvelé. Nous sommes à leurs côtés", ont ajouté RFI et Reporters sans frontières. Depuis Bujumbura, le média international et l'organisation de défense de la liberté de l'information avaient immédiatement annoncé du verdict, le 20 juin. "Nous sommes extrêmement choqués par la condamnation prononcée contre notre confrère. Ce verdict est aussi inique que déshonorant, non seulement pour la justice du Burundi, mais pour le pays tout entier. Le dossier présenté comme charge contre lui est vide. Hassan Ruvakuri n'a fait que son métier. C'est une journée noire pour la liberté de la presse et la justice au Burundi", avaient-ils déclaré. En savoir plus sur le dossier Hassan Ruvakuri : Communiqué du 9 mai 2012 de Reporters sans frontières
 Article de Radio France Internationale du 20 juin 2012
 Au cours de leur mission effectuée à Bujumbura, du 17 au 20 juin 2012, Jean-Karim Fall, directeur adjoint du pôle francophone chargé de l'Afrique pour l'audiovisuel extérieur de la France, et Ambroise Pierre, responsable du Bureau Afrique de Reporters sans frontières, se sont entretenus avec les ministres de l'Intérieur, des Relations extérieures, et de la Communication. Ils ont également été reçus par le secrétaire permanent du ministère de la Justice, le procureur général de la République, et le directeur de cabinet du Service national des renseignements (SNR). La mission s'est rendue au Conseil national de la Communication (CNC) ainsi que dans plusieurs médias de la ville, dont Bonesha FM, la station qui emploie Hassan Ruvakuri. RFI et Reporters sans frontières ont également été reçues par les ambassadeurs de France et de Belgique, et ont eu deux séances de travail avec l'avocat de Hassan Ruvakuri, M. Onésime Kabayabaya.